

## Les Drôles en Groles

# Secrétariat administratif:

10 Bld du Nord 93220 Gagny Tel:01 43 51 91 10 lesdrolesengroles@aliceadsl.fr

#### AssuranceR.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –92814Puteaux Tél.:0972720119 ffrandonnee@grassavoye.com

#### Garantiefinancière:

Contratn°:41789295M/0002

GROUPAMAAssurance-crédit&Caution 132ruedesTroisFontanot 92000Nanterre Tel33(0)149313131 Contratn°4000716162/0



## NOTICE D'INFORMATION

Gagny le 10 septembre 2023

# SÉJOUR SPORTIF DANS LE JURA du 4 mai au 11 mai 2024 MOIRANS-EN-MONTAGNE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du «Pass-Découverte» dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30 maximums

Dates: Du samedi 4 mai au samedi 11 mai 2024 Déplacements: Voitures personnelles avec covoiturage.

#### **PROGRAMME:**

# Il s'agit d'un séjour sportif orienté sur la pratique de la randonnée avec des dénivelés positifs chaque jour entre 183 m et 439 m

Rendez-vous le samedi 4 mai 2023 à partir de 16 heures au CAP MAURIANA – 5 route de la Grange – 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE

Dimanche 5 mai 2023 : Randonnée de 9,90 km dénivelé 310 m — Par monts et par vaux autour du Mont St Christophe — Par monts en hauts des falaises et par vaux dans des forêts et vallées encaissées.

Lundi 6 mai 2023 – Randonnée de 11,52 km – dénivelé 183 m – Le tour des 4 lacs au départ du lac du petit Maclu – Lac le grand Maclu – Lac d'Ilay ou lac de la Motte. – Lieu dit de la fromagerie – Village du Frasnois – Lac de Narlay

Mardi 7 mai 2023 – Randonnée de 5.84 km – dénivelé 205 m – Autour du Mont Robert – Visite du musée du jouet l'après-midi à MOIRANS-EN-MONTAGNE

Association bénéficiaire de l'ImmatriculationTourisme fédérale de la FédérationFrançaise de la Randonnée Pédestre 64, rue duDessousdesBerges75013Paris–Numérod'immatriculation:IM075100382.

Mercredi 8 mai 2023 : Randonnée de 12,11 km – Dénivelé 329 m – Les cascades du Hérisson – Belvédère de la Dame Blanche – Vue sur les lacs du Val et de Chambly, la vallée du Hérisson

Jeudi 9 mai 2023- Randonnée de 13,56 km – Dénivelé 439 m – Le Crêt Pela depuis Lamoura – Belle boucle par le Crêt Pela, point culminant de la région Bourgogne-Franche-Comté et du département du Jura

Vendredi 10 mai 2023 Randonnée de 8.80 km – Dénivelé 288 m – Belvédère des Maquisards, Pont Perroud et Bief de la Chaille à Prémanon.- Découverte des alentours de Prémanon, du Belvédère des Maquisards, au-dessus de la cluse de Morez, les gorges de la Chaille – Visite du Fort des Rousses l'après-midi – Le fort des Rousses abrite plus de 100 000 meules de Comté dans des conditions d'affinage exceptionnelles.

Samedi 11 mai 2023 – retour sur Gagny

#### **HÉBERGEMENT**:

CAP MAURIANA(agréé Jeunesse et sports) – 5 route de la Grange – 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE

Chambres 2 lits simples : chaque chambre dispose d'une salle de bain comprenant douche, lavabo, WC et sèche serviettes. Les draps et le linge de toilette sont fournis

### **COÛT DU SÉJOUR**

Le coût du séjour est fixé à 630 € par personne en pension complète en chambre double.

#### Ce prix comprend:

- La pension du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour (hors boisson).
- Les pique-niques du dimanche 5 mai au vendredi 10 mai 2024.
- Une salle de réunion.
- Frais de dossier de l'hébergeur.
- L'accompagnement des randonnées par les animateurs des Drôles en Groles.
- La visite du musée du Jouet La visite du Fort des Rousses.
- La taxe de séjour.
- Frais d'établissement des contrats, frais postaux.
- Frais d'immatriculation tourisme.

#### Ne sont pas compris :

- Les boissons. Le vin à table
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

#### **INSCRIPTIONS:**

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ (chèque à l'ordre de l'association) et doit être adressée à Mylène GAY, 22 avenue du Maine 93220 GAGNY.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 31 octobre 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

Association bénéficiaire de l'ImmatriculationTourisme fédérale de la FédérationFrançaise de la Randonnée Pédestre 64, rue duDessousdesBerges75013Paris–Numérod'immatriculation:IM075100382.

#### **ASSURANCES FACULTATIVES:**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

#### **PAIEMENTS:**

Acompte de 100 € à la préinscription. Date limite 15/10/2023

Primes d'assurances (facultatives) lors de l'inscription.

Fin Décembre 2023 106 € Fin Janvier 2024 : 106 € Fin Février 2024 : 106 € Fin Mars 2024 : 106 € Fin Avril 2024 : 106 €

Solde du séjour avant le 30/04/2024

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

Les primes d'assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association "les Drôles en Groles" et adressés à Mylène GAY 22 avenue du Maine 93220 GAGNY

# **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS:**

Chaque équipage constitué par les animateurs gérera la contribution au frais de déplacement Trajet aller et retour et trajets sur place

## FRAIS DE RÉSOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION:

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- -Annulation avant 99 jours : remboursement du montant versé
- Annulation de 99 jours à 30 jours : 20% de frais de la réservation de départ
- Annulation de 29 jours à 16 jours : 50% de frais de la réservation de départ
- Annulation de 15 jours à 7 jours : 80% de frais de la réservation de départ
- Annulation de 6 jours à 0 jour : 100% de frais de la réservation de départ

#### **DIVERS:**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

# **CESSION DU SÉJOUR:**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

Mylène et Jean Claude

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux

documents).
Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue

duDessousdesBerges75013Paris-Numérod'immatriculation:IM075100382. Tél.0144899390 - CENTRED'INFORMATION:tél.0144899393

# Séjour dans le Jura du 4 mai 2024 au 11 mai 2024

# A RENVOYER AVANT LE 15 octobre 2023

Nom:	Prénom:	
Je suis intéressé par le séjou	ır	
Signature:	Date :	
A retourner chez Mylène GA	У 22 avenue du Maine 93220 <i>GAG</i> NУ	
Accompagné d'un chèque de 1	.00€à l'ordre des "Drôles en Groles »	